

RÈGLEMENT EPS DU LFE LA CONDAMINE

TENUE DE SPORT

La tenue doit être différente de la tenue quotidienne : survêtement, short de sport, baskets ou tennis avec des lacets bien attachés, et une casquette. Les chaussures type Converse ne sont pas conseillées. Il est impératif d'apporter la tenue spécifique de l'activité programmée : natation, gymnastique etc.

Cheveux attachés, crème solaire (plein air).

Pas de bijoux, de boucles d'oreille, de montre pendant les activités.

Pas de portables ou autre appareil électronique.

Le professeur n'est pas responsable du matériel perdu ou oublié pendant les heures de cours.

Il est interdit de manger pendant les cours. Il est recommandé de bien déjeuner avant toute pratique d'EPS.

Une bouteille d'eau est recommandée afin de bien s'hydrater pendant et après les cours.

COMPORTEMENT

Il est demandé de garder un comportement respectueux et de faire preuve de bonne volonté.

Le respect et le bon entretien du matériel sont indispensables (faire attention au matériel, veiller à bien le ranger). L'esprit de solidarité et de tolérance est vivement recommandé.

Les trois règles de base de l'EPS sont : LA DISCIPLINE, L'ENGAGEMENT ET LA CONVIVIALITÉ.

Les élèves doivent toujours apporter leur carnet de correspondance pendant les cours d'EPS.

RETARDS ET DISPENSES

La présence et la pratique en EPS sont **OBLIGATOIRES**. En cas d'heures non effectuées par l'élève (refus de pratique, absence non justifiée) celui-ci se verra sanctionné.

Retard :

Les élèves arrivés après la sonnerie au point de rencontre, seront considérés comme retardataires. Ils seront acceptés en cours avec un mot de la Vie Scolaire.

Les élèves ne peuvent pas se déplacer seuls ou sans autorisation dans les installations sportives de l'établissement.

Dispenses :

Les dispenses et certificats médicaux doivent être présentés à l'infirmière et au professeur AVANT le cours d'EPS. Un certificat médical ne dispense pas l'élève de sa présence au cours d'EPS.

Il faut distinguer les dispenses occasionnelles (uniquement validées par le médecin scolaire) et les dispenses plus longues justifiées par un certificat médical qui doit préciser le temps de l'inaptitude. Deux dispenses occasionnelles à la suite doivent faire l'objet de la présentation d'un certificat médical.

L'élève dispensé pour plusieurs semaines ou sur un cycle complet peut être amené à réaliser une autre activité ou bien une activité adaptée, en fonction du certificat médical.

Si l'absence à une évaluation est justifiée, une épreuve de rattrapage **peut** lui être proposée.

PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES ET DÉPLACEMENTS

Rassemblement des élèves pour faire l'appel au point de rencontre établi en début d'année. Pour toutes les activités les élèves se regroupent avec le professeur dans le gymnase (coliseo) pour changer de tenue dans les vestiaires. Une fois prêts, le déplacement vers l'installation sportive se fait en groupe, dans le calme.

Les élèves ne sont pas autorisés à sortir de cours sans surveillance. Les élèves utilisent le temps des récréations pour se rendre à leur casier et aux toilettes.

Exceptionnellement pour se rendre à l'infirmerie, à la vie scolaire ou au DECE, l'élève doit être accompagné d'un camarade de la classe. Ils passent d'abord par la vie scolaire pour que :

- l'élève qui accompagne retourne en classe avec le billet d'autorisation,
- un AED accompagne l'autre élève à l'infirmerie ou au DECE. Après la consultation, l'infirmerie ou le DECE demandent à un AED de venir chercher l'élève pour l'accompagner jusqu'à la salle de classe.

Durant le cours, les élèves demeurent sous la surveillance de l'enseignant ou d'un personnel appelé en cas de nécessité.